

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/04/2019

Dossier complet le :

07/06/2019

N° d'enregistrement :

2019 3442

1. Intitulé du projet

Déplacement du barrage du Grand Dam à Morbecque et rétablissement de la libre circulation des poissons.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Jacques DEWYNTER, Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 4 | 3 | | 7 | 3 | 5 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 4 |

Forme juridique Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Ouvrages conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; Le projet prévoit une rampe de 85 m et une rampe de 53 m pour restaurer la continuité écologique. Rubrique nomenclature IOTA éventuelle : 3.1.2.0. (A). Travaux non soumis à évaluation environnementale selon le guide de lecture de la nomenclature des études d'impact de 2017.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Le déplacement du barrage en amont de l'ancienne écluse, pour assurer le maintien des niveaux d'eau (le génie civil existant est en très mauvais état)
- La création d'une roselière
- La création d'une rampe en enrochement pour restaurer la continuité écologique entre le canal de Pré-à-vin et la Bourre (85m)
- La restauration de la continuité écologique au droit d'un seuil sur la Bourre par la création d'une rampe en enrochement (53 m)

4.2 Objectifs du projet

Le site du projet se trouve dans le bassin versant de la Bourre, comprenant une vingtaine de communes. Le bassin est traversé par un ensemble de canaux appartenant à l'USAN et son exutoire se trouve au niveau du barrage des Capucins.

De 2006 à 2008, une campagne de rénovations et d'automatisations de plusieurs ouvrages a eu lieu sous la direction de l'USAN. La continuité piscicole n'avait cependant pas besoin d'être prise en compte à l'époque et est à présent devenue une problématique du bassin.

Suite au retrait du projet de modernisation des écluses du Pont de Pierre par la commune de Merville, l'USAN souhaite rétablir la continuité écologique au niveau du barrage des Capucins. Cette continuité doit également être assurée au niveau du barrage du Grand Dam afin de répondre à la demande des fédérations de pêche.

Les objectifs du projet sont :

- le déplacement du barrage du Grand Dam pour assurer le maintien de la ligne d'eau amont,
- le rétablissement de la continuité écologique entre le canal de Pré-à-vin et la Bourre et au droit d'un seuil sur la Bourre,
- l'amélioration de la supervision des barrages du Grand Dam et des Capucins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1. Élargissement du chemin d'accès existant.
2. Un merlon sera constitué de manière à rediriger l'ensemble du débit du canal de Pré-à-vin vers l'amont de la Bourre canalisée, via le déversoir existant.
Les travaux pour le déplacement du barrage pourront ainsi avoir lieu à sec.
3. Déplacement du barrage 55 m à l'amont du barrage actuel.
4. Mise en œuvre d'un rideau étanche en palplanches métalliques dans le corps des berges et sous l'emplacement du futur barrage afin d'éviter tout risque de renards hydrauliques.
5. Génie civil du nouveau barrage.
6. Déplacement du vannage de l'ancien vers le nouveau barrage, sans changement des cotes ni du fonctionnement hydraulique.
7. Création d'une rampe reliant La Bourre au Pré-à-vin pour rétablir la continuité écologique.
8. Création d'une banquette immergée entre l'entrée de cette rampe et le nouveau barrage pour maintenir la roselière.
9. Création d'une rampe sur la Bourre canalisée pour rétablir la continuité écologique.
10. Création d'une roselière.
11. Travaux annexes : nouveau paramétrage de l'automate du Barrage des Capucins pour améliorer la continuité piscicole.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fonction du barrage reste la même, à savoir : maintenir un niveau d'eau dans le bief amont égal à 15,98 m NGF. Ce maintien du niveau d'eau permettra une alimentation de la rampe pour la continuité écologique constante.

Avec le nouvel aménagement, peu de changement sur le fonctionnement de l'ouvrage :

- A l'étiage, un débit complémentaire sera fourni par la Lys depuis l'écluse de Tienne appartenant à l'USAN pour permettre de conserver le fonctionnement de la rampe.
- En régime normal, l'intégralité du débit alimente la rampe.
- En cas de crue, le barrage fonctionne en sous-verse afin de maintenir le niveau d'eau amont.

Le seuil sur la Bourre, qui constitue un obstacle au franchissement piscicole, est rendu franchissable grâce à la rampe.

Le barrage des Capucins est rendu franchissable entre l'automne et le début du printemps en fonction des débits, ce qui permet d'assurer une continuité piscicole entre la Lus et la Bourre pendant cette période.

L'ensemble de ces aménagements a été validé par l'AFB et la FDAAPPMA 59.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est assujéti à la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature eau, ce qui implique :

* Soit une autorisation complémentaire (le barrage du Grand Dam et le seuil sur la Bourre sont autorisés)

* Soit une déclaration si un dossier réglementaire est présenté par cours d'eau (moins de 100 m de lit modifié par ouvrage),

* Soit une Autorisation Environnementale si les linéaires sur les deux cours d'eau sont additionnés (138 m de lit modifié).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Reconstruction du génie civil du barrage et remise en place de la vanne existante.....	Vanne de 1,5 m de hauteur et 5,25 m de largeur
Rampe reliant La Bourre au Pré-à-Vin.....	85 m de long
Rampe sur la Bourre canalisée.....	53 m de long
Création d'une roselière.....	1000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site du Grand Dam
59190 Morbecque
et
59232 Vieux-Berquin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 50°40'31"N Lat. 2°35'35"E

Point d'arrivée :

Long. 50°40'29"N Lat. 2°35'41"E

Communes traversées :
Morbecque, Vieux-Berquin.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet comprend en partie la modification d'un ouvrage hydraulique déjà autorisé (ROE 12474 "Ecluse du Grand Dam").

Un seuil (ancien vannage) sur la Bourre est également référencée ROE 12839.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°310013746 « La forêt domaniale de Nieppe et ses lisières».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPRI approuvé sur la commune de Morbecque. Ce PPRI a été prescrit le 13 février 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR3100487 « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du Plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa » à 10 km à l'ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet, de par sa nature, vise à restaurer la continuité écologique sur la Bourre et entre la Bourre et le Pré-à-Vin.

Les emprises de travaux sont réalisées sur le parking, les zones terre-pleins et chemins existants pour éviter tout impact négatif sur les zones humides et la forêt de Nieppe.

Les travaux sont validés par l'AFB et la FDAAPPMA 59 et réalisés hors période de reproduction des poissons pour éviter tout impact négatif à ce niveau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale selon le guide de lecture de la nomenclature des études d'impact de 2017. Il fera néanmoins l'objet d'une étude d'incidence au titre de la nomenclature "eau".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sont rajoutées avec les annexes obligatoires, dans le même fichier (annexe 2) : - les plans en coupe des 2 rampes de franchissement piscicole. - les zones remblayées lors de la création du canal et sans enjeux écologiques actuellement. - le plan des emprises de travaux L'annexe 3 présente une synthèse de l'état initial et des impacts du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Radinghem en Weppes

le,

29. MAR. 2019

Signature



Pour le Président,
et par délégation,
Le Directeur Général des Services.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus